

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sylvie ANDRIEUX représentée par Charles VIGNY - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM représenté par Martine VASSAL - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAIN - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Marc POGGIALE - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Olivier AGULLO - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Magali GARDE représentée par René MALLEVILLE - Samia GHALI représentée par Jacqueline DURANDO - Bruno GILLES représenté par Bernard SUSINI - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bernard JACQUIER représenté par Sabine BERNASCONI - Mourad KAHOUl représenté par Stéphane VENTRE - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Marie-Louise LOTA représentée par Jérôme ORGEAS - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jacqueline MAURIC représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean MONTAGNAC représenté par Eric DIARD - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Joëlle BOULAY - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Antoine ROUZAUD représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Lionel ROYER PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Arlette SALVO représentée par Patrick BORE - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - René TAVERA représenté par Gérard FERREOL - Clément YANA représenté par Gabriel PERNIN - Karim ZERIBI représenté par Jean-Pierre FOUQUET.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Claude DAUMERGUE - Mireille FOURNERON - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Marie-José PEREZ - Christel SIMONETTI-ACHARD.

**Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 003-664/13/CC

■ Approbation de la création et de l'affectation d'autorisations de programme et revalorisation et diminution d'autorisations de programme existantes relatives aux opérations d'infrastructures.

DIFRA 13/10117/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du vote du budget supplémentaire pour l'exercice 2013, il est nécessaire de revaloriser et de créer des autorisations de programme sur la sous-politique C311 «Grands Travaux de Voiries» et C 360 «Circulation » du budget principal.

En effet, la convention de financement de la Rocade L2, approuvée par délibération VOI 018-407/13/CC du 28 juin 2013 entraîne l'ajustement du budget. Il est prévu également la création d'une autorisation de programme Tunnel Prado Sud relative au versement de la subvention d'investissement complémentaire.

De même, la sortie du tunnel Joliette vers le centre ville nécessite des travaux de signalétique de protection du tunnel et de jalonnement.

Par ailleurs, au regard de sujétions techniques imprévues et de modifications de programme, des réajustements d'autorisations de programme sont nécessaires pour permettre l'avancement des projets des voies de desserte du Programme d'Aménagement d'Ensemble de Saint Loup à Marseille, des travaux de couverture du ruisseau la caravelle à Septèmes-les-Vallons et enfin de la réalisation d'un paralume entre le tunnel Vieux-Port et le tunnel Joliette.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération VOI 018-407/13/CC du 28 juin 2013.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la création et au réajustement d'autorisations de programme nécessaires à l'avancement des projets.

Après en avoir délibéré :

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les revalorisations d'autorisations de programme suivantes sur le budget principal :

SOUS-POLITIQUE C 311							
Numéro opération	Libellé d'autorisation de programme	AP déjà existante	Révision AP	AP révisées	CP 2013	CP 2014	CP 2015 et suivants
2011/00086	L2Est+L2 Nord-Contrat de partenariat Fonds de concours	60 000 000	90 600 000	150 600 000	6 900 000	28 300 000	115 400 000
2011/00098	PAE ST LOUP Voie de desserte et création de la voie U424	7 000 000	13 000 000	20 000 000	300 000	4 200 000	15 500 000
2009/00109	Réhabilitation du Tunnel Vieux-Port - Travaux	26 000 000	750 000	26 750 000	3 000 000	1 350 000	189 569
2012/00172	Septème-les Vallons - Couverture du Ruisseau de la Caravelle - Travaux	1 674 400	425 600	2 100 000	30 000	1 400 000	670 000
TOTAL		94 674 400	104 775 600	199 450 000	10 230 000	35 250 000	131 759 569

D'autre part, est approuvée la diminution de l'autorisation de programme suivante sur le budget principal :

SOUS-POLITIQUE C 311							
Numéro opération	Libellé d'autorisation de programme	AP déjà existante	Révision AP	AP nouvelle	CP 2013	CP 2014	CP 2015 et suivants
2007/00052	Réhabilitation du tunnel Vieux-Port – Etudes MOE	1 500 000	- 700 000	800 000	15 000		

Enfin sont approuvées, les créations et affectations des autorisations de programme suivantes sur le Budget Principal :

SOUS-POLITIQUE C311					
Numéro opération	Libellé d'autorisation de programme	AP nouvelles	CP 2013	CP 2014	CP 2015 et suivants
DIFRA 13/8	Tunnel Prado Sud Rémunération complémentaire des travaux modificatifs	24 394 573	5 000 000	14 000 000	5 394 573
DIFRA 13/9	Saint-Barthelemy Picon Busserine - Travaux	24 500 000	0	4 000 000	20 500 000
SOUS-POLITIQUE C360					
Numéro opération	Libellé d'autorisation de programme	AP nouvelles	CP 2013	CP 2014	CP 2015 et suivants

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

DIFRA 13/10	Tunnel Joliette – Sortie Centre Ville	900 000	0	500 000	400 000
TOTAL		49 794 573	5 000 000	18 500 000	26 294 573

Article 2 :

Les crédits nécessaires à ces opérations seront inscrits au budget supplémentaire sur les exercices budgétaires 2013 et suivants sur les natures budgétaires : 2031-2315-20418 – Fonction : 822 - Sous-politique : C311 et C360.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la
Voirie et aux Grandes Infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI